

Page : 1/ 11
Révision nr : 3
Date d'émission :
01/11/2017
Remplace la fiche :
Révision nr :

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

 Nom chimique de la substance
 : Urea

 N° CE
 : 200-315-5

 N° CAS
 : 57-13-6

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463277-33-0028

Synonymes : Carbamide

1.2. <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</u>

Catégorie d'usage principale : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation

consommateur

Utilisation(s) particulière(s) : Engrais

cosmétique

Produit de nettoyage

résine

Production de polymères Fabrication de textiles

Matière première pour l'industrie Produits pharmaceutiques

Produits chimiques

Fongicide Additif

A usage de laboratoire Traitement d'eaux résiduaires Adjuvant de fabrication

Produits antigel et de dégivrage Produits chimiques - mines Applications dans les revêtements

Biocides

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : JSC Apatit

Severnoye Shosse Str. 75 162622 Cheropovets, Russia Tel.+7 (8202)5933-09 Fax:+7 (8202)5550-34

E-mail:cherepovets@phosagro.ru

Représentant exclusif : PHOSINT LIMITED

21 Vasili Michailidi 3026Limassol, Cyprus Tel.: +357-25-508003 Fax: +357-25-508004

E-mail:phosint@virtualoffice8.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +7 (8202) 59-35-15 (24/7) / +7(8202)5933-09 (8:30-17:30 Moscow

Time)



Page : 2/ 11
Révision nr : 3
Date d'émission :
01/11/2017
Remplace la fiche :
Révision nr :

BELGIE/BELGIQUE

Centre Anti-

Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale

c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid

FRANCE

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de

Paris

Hôpital Fernand Widal SWITZERLAND

Centre Suisse d'Information Toxicologique

Swiss Toxicological Information Centre

+32 70 245 245

+33 1 40 05 48 48

+41 442 51 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE

Classification CLP : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au

règlement (CE) No. 1272/2008.

Non classé

2.1.2. Classification conformément aux Directives UE 67/548/CE ou 1999/45/CE

Classification : Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive

67/548/CEE.

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Non applicable

2.2.2. Étiquetage selon les Directives (67/548/CEE - 1999/45/CE)

Sans rapport

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas de

classification

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Agent	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
			Classification conformément à la Directive 67/548/CEE
Urée	(N° CAS) 57-13-6 (N° CE) 200-315-5 (N° index CE) -	98 - 99	Non classé
Impuretés			
biuret	(N° CE) 203-559-0 (N° CAS) 57-13-6	0,7 - 1,1	Non classé



Page : 3/ 11
Révision nr : 3
Date d'émission :
01/11/2017
Remplace la fiche :
Revision nr :

Pour le texte complet des phrases R- et H- dans cette section, voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

<u>4.1.</u> Description des premiers secours

Inhalation Garder au repos.

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment

avec eau et savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les Contact avec les yeux

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

Faire boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Conseils supplémentaires : Le secouriste doit se protéger.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui

faire ingurgiter quoi que ce soit.

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Traiter de façon symptomatique. Voir également section 8

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Peut irriter le système respiratoire. L'inhalation peut provoquer les

symptômes suivants: Irritation des muqueuses gastro-intestinales,

Difficultés respiratoires.

: Peut être irritant. Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes Contact avec la peau

suivants: Xerosis, Pruritus.

Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Le contact avec

les yeux peut provoquer les symptômes suivants: Larmoiement, Opacité

de la cornée.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des

nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une

cyanose. Convulsions.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Données non disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<u>5.1.</u> Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre

sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des : Jet d'eau à grand débit

raisons de sécurité



Page : 4/ 11
Révision nr : 3
Date d'émission :
01/11/2017
Remplace la fiche :
Revision nr :

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Non inflammable.

Dangers spécifiques : Produits de décomposition qui peuvent se dégager :

Oxydes de carbone Oxydes nitriques (NOx)

Ammoniaque

biuret

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés

conformément à la réglementation locale en vigueur.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers : Porter un équipement de protection individuel.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour le personnel non formé aux

situations d'urgence

: Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et

contre le vent.

Porter un équipement de protection individuel.

Voir également section 8 .

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas respirer les poussières.

Conseil pour les services de secours

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement de protection adapté

individuel peut intervenir. Voir également section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Éviter un déversement supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Endiguer.

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour

l'élimination.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également section 8 Voir également section 13.



Page : 5/ 11
Révision nr : 3
Date d'émission :
01/11/2017
Remplace la fiche :
Revision nr :

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Assurer une ventilation adéquate.

Porter un équipement de protection individuel.

Voir également section 8. Éviter la formation de poussière.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les poussières.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter l'humidité.

Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières

incompatibles.

Voir également section 10

Prendre soin d'éviter de gaspiller ou de répandre le produit en le

pesant, le chargeant et le mélangeant.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

manipulation du produit.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris

dans la section 10.

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien

ventilé.

Matériel d'emballage : matières plastiques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Urée (57-13-6)			
Bulgarie	OEL TWA (mg/m³)	10,0 mg/m³	
Lettonie	OEL TWA (mg/m³)	10 mg/m³	
Lituanie	IPRV (mg/m3)	10 mg/m³	
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m3)	30 μg Hg/g Kreatinin (Biological limit)	
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Korttidsverdi) (mg/m3)	45 μg Hg/g Kreatinin (Biological limit)	

Procédures recommandées de contrôle : Mesure de la concentration dans l'air

Contrôle et mesure de l'exposition individuelle

Urea(57-13-6)	
DNEL/DMEL (travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	350 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	175 mg/m³
À long terme - effets systémiques, cutanée	350 mg/kg de poids corporel/jour



Page : 6/ 11
Révision nr : 3
Date d'émission :
01/11/2017
Remplace la fiche :
Revision nr :

Urea(57-13-6)	
À long terme - effets systémiques, inhalation	175

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de

la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu

de travail.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire

approprié.

Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux

poussières.

Respirateur avec un masque complet (EN 143) Respirateur avec un demi-masque (EN 143) Masque à poussière efficace. (EN 149) Type de filtre recommandé: P/ENK

Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374)

Gants en caoutchouc (EN 374). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être

utilisées, conditions physiques (protection contre les

coupures/perforations, compétence, protection thermique), et

instructions/spécifications du fournisseur des gants.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité (EN 166).

Protection de la peau et du corps : Salopette, tablier et bottes recommandés

Protection contre dangers thermiques : N'est pas exigée dans les conditions normales.

Utiliser un équipement spécialisé.

Mesures techniques de contrôle : Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction

d'air appropriée.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la

propagation et l'exposition . Voir également section 7 .

Contrôle d'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de

protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide
Couleur : blanc
Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7,5-9,5 (10%)
Point/intervalle de fusion : 133,3 - 134 °C
Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Se décompose au-dessous du point d'ébullition.

Point d'éclair : Aucune donnée disponible Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible



Page: 7/ 11
Révision nr: 3
Date d'émission: 01/11/2017
Remplace la fiche: Revision nr:

Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable.

Limites d'explosivité : Non applicable

Pression de la vapeur : 0,0016 Pa @ 25 °C

Densité de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1330 @ 20 °C Hydrosolubilité : 624 g/l @ 20 °C 545 g/l @ 25 °C

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau : - 1,56

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : > 220 °C

Viscosité : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Non applicable

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés

explosives.

Propriétés comburantes : Non applicable

La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.

9.2. Autres informations

Information supplémentaire : constante de dissociation : 0.6 - 0.10 @ 21 °C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Néant dans des conditions normales de traitement.

Voir également section 10.4/10.5

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales., Voir également section 10.4/10.5

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Risque de réaction violente.

Réaction exothermique Risque de polymérisation

Dégagement de : Fumées hautement toxiques

Voir également section 10.5

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter les températures supérieures à 220 °C.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases. Oxydants, Eau

(hypochlorite de sodium, Hypochlorite de calcium, Na Nitrates,

Perchlorate, Permanganates., Des chlorures d'acide)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone, Ammoniaque,

biuret, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) Hydrolyse : Oxydes

nitriques (NOx). Dioxyde de carbone. . NH3,



Page : 8/ 11
Révision nr : 3
Date d'émission :
01/11/2017
Remplace la fiche :
Revision nr :

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.)

Urea(57-13-6)		
DL50/orale/rat	14,3 - 15 g/kg	
Autres indications	DL50, acute, par voie orale, souris: 11.5 - 13.0	
Urée (57-13-6)		
DL50/orale/rat	8471 mg/kg	
DL50/cutanée/rat	8200 mg/kg	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.) pH: 7,5- 9,5 (10%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.) pH: 7,5- 9,5 (10%)

Sensibilisation respiratoire/cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.)

NOAEL, rat, souris: 2250 mg/kg kw /jour

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition unique)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.)

Information supplémentaire

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques, Voir section 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Urée (57-13-6)	
CL50/96h/poisson	16200 - 18300 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata)
CE50/48h/daphnies	> 10000 mg/l (Exposure time: 24 h - Species: Daphnia magna Straus)
CE50 Daphnies 2	3910 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])



Page: 9/11 Révision nr: 3 Date d'émission : 01/11/2017 Remplace la fiche : Revision nr:

Persistance et dégradabilité 12.2.

Persistance et dégradabilité Intrinsèquement biodégradable.

<u>12.3.</u> Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Données non disponibles

Coefficient de partage n-octanol/eau - 1.56

<u>12.4.</u> Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune donnée disponible

<u>12.5.</u> Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB Données non disponibles

Autres effets néfastes 12.6.

Information supplémentaire Données non disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

<u>13.1.</u> Méthodes de traitement des déchets

: En accord avec les réglementations locales et nationales. Déchets de résidus / produits non utilisés

Emballages contaminés : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations

locales.

déchets conformément à CED:

Liste des codes déchets/désignations des : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

<u>14.1.</u> Numéro ONU

N° ONU : NA

<u>14.2.</u> Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : NA Nom d'expédition des Nations unies : NA

IATA/IMDG

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

ADR/RID : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport par route et par

voie ferrée.

14.3.2. Transport par voie fluviale (ADN)

ADN : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3.3. Transport maritime

IMDG : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et

aérien.

Classe : Non applicable

14.3.4. Transport aérien



Page: 10/ 11
Révision nr: 3
Date d'émission: 01/11/2017
Remplace la fiche: Revision nr:

ICAO/IATA : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et

aérien.

Classe : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : NA

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions spéciales : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Code: IBC : Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Restrictions d'utilisation : Non applicable.

Ce produit contient un ingrédient conforme à la liste des substances candidates de l'Annexe XIV de la

Réglementation REACH 1907/2006/CE. : aucune/aucun Autorisations : Non applicable

15.1.2. Directives nationales

DE: WGK : 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été effectuée pour cette

substance.

SECTION 16: Autres informations

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : http://esis.jrc.ec.europa.eu/

SDS Supplier

Abréviations et acronymes

: ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises

Dangereuses par voie de Navigation du Rhin

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises

Dangereuses par Route

CLP = Classification, Labelling and Packaging Regulation (réglement relatif à la

classification, à l'étiquetage et à l'emballage selon 1272/2008/CE)

IATA = International Air Transport Association (Association internationale du transport

aérien)

IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (le code maritime international

des marchandises dangereuses)



Page : 11/ 11
Révision nr :
Date d'émission :
01/11/2017
Remplace la fiche :
Revision nr :

LEL = Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

UEL = Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

DNEL = Dose dérivée sans effet

LD 50 = Dose léthale médiane

LC 50 = Concentration léthale médiane

EC50 = Concentration effective médiane

NOAEL = Dose sans effet toxique observé PBT = persistante, bioaccumalable et toxique

vPvB = très persistante et très bioaccumulable (tPtB).

EWC = Le code européen des déchets

CSR = Rapport sur la sécurité chimique

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive CEE 1999/45/CE, 67/548/CE, 1272/2008/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II, Commission directive 2015/830/EC.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.